

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL****N°2022/47****SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2022****FINANCES****OBJET : Adoption de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022 du Budget principal de la Ville de Poussan****DATE DE LA CONVOCATION 26/09/2022**

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	29
Présents	23
Représentés	5

VOTE	
Pour	22
Contre	0
Abstention	6

Présents	Florence SANCHEZ - Henry-Paul BONNEAU - Fabienne MICHEL - Sonia REBOUL - Géraldine LACANAL - Michel BERNABEU - Marianne ARRIGO - Pierre MARIEZ - Bruno VANDERMEERSCH - Gaëlle GUENAL - Céline BRUN-GHALEM - Pierre CROS - Terry ADGE - Bruno HERNANDEZ - Lydie LAMBERT - Béatrice CECILLON-PINTENO - Jean-Marc DAUGA - Julie PEREA - André LOPEZ - Véronique PEYROTTE - Sylvain BARONE - Laurence GRANIER - Thomas BORDENAVE
Absents	Emmie CHARAYRON
Pouvoirs	Gérard ORTUNO à Bruno HERNANDEZ Geneviève ADGE LAGALIE à Géraldine LACANAL Françoise BARTHELEMY à Florence SANCHEZ Fabrice BARBE à Fabienne MICHEL Julien CHARAYRON à André LOPEZ

RAPPORTEUR**Bruno HERNANDEZ****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,**VU** la délibération n°2022-19 du 12 avril 2022 adoptant le Budget Primitif du Budget principal de l'exercice 2022,**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires pour intégrer des dépenses et des ressources nouvelles, ainsi que pour supprimer des crédits antérieurement votés, avant la fin de l'exercice budgétaire.**VU** l'avis de la Commission Finances en date du 15 septembre 2022,

M. HERNANDEZ rappelle qu'une Décision Modificative (DM) a pour objet de modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire.

M. HERNANDEZ soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal la Décision Modificative (DM) n°1 de l'exercice 2022 du Budget principal de la Ville de Poussan qui s'équilibre ainsi :

+ 41 164,63 € pour la section de fonctionnement
 - 1 168 077,30 € pour la section d'investissement

DM 1 - BUDGET PRINCIPAL- SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2022		
DESIGNATION	NIVEAU DE VOTE	MONTANT
<u>DEPENSES REELLES</u>		
Charges à caractère général	011	73 044,11 €
Charges de personnel	012	63 294,00 €
Autres charges de gestion courante	65	33 526,10 €
Charges spécifiques	67	-9 260,58 €
Dotations aux provisions, dépréciations	68	2 050,00 €
TOTAL		162 653,63 €
<u>DEPENSES D'ORDRE</u>		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	70 000,00 €
Virement à la section d'investissement	023	-191 489,00 €
TOTAL		-121 489,00 €
TOTAL SECTION DEPENSES		41 164,63 €
DESIGNATION	NIVEAU DE VOTE	MONTANT
<u>RECETTES REELLES</u>		
Produits de services, du domaine et ventes diverses	70	-84 077,54 €
Impôts et taxes	73	32 224,00 €
Fiscalité locale	731	14 496,00 €
Dotations et Participations	74	72 510,13 €
Autres produits de gestion courante	75	6 012,04 €
TOTAL		41 164,63 €
TOTAL SECTION RECETTES		41 164,63 €

DM 1 - BUDGET PRINCIPAL- SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022		
DESIGNATION	NIVEAU DE VOTE	MONTANT
<u>DEPENSES REELLES</u>		
Dotations, fonds divers et réserves	10	4 500,00 €
Immobilisations incorporelles	20	9 260,58 €
<i>Opérations</i>		
Renforce de l'attractivité du territoire	20261	-38 300,00 €
Amélioration du cadre de vie	20262	-303 400,00 €
Redynamisation du centre-bourg	20263	-276 400,00 €
Enfance jeunesse loisirs	20264	-437 445,00 €
Développement du territoire	20265	-112 639,00 €
Modernisation des services publics	20266	-13 653,88 €
TOTAL		-1 168 077,30 €
<u>RECETTES D'ORDRE</u>		
TOTAL		0,00 €
TOTAL SECTION DEPENSES		-1 168 077,30 €
<u>RECETTES REELLES</u>		
Produits des cessions d'immobilisations	024	-1 200 000,00 €
Dotations FCTVA (hors 1068)	10	19 618,62 €
Subventions reçues	13	155 826,42 €
Autres subventions d'investissement	138	9 260,58 €
Emprunts et dettes assimilées	16	-31 293,92 €
TOTAL		-1 046 588,30 €
<u>RECETTES D'ORDRE</u>		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	70 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	021	-191 489,00 €
TOTAL		-121 489,00 €
TOTAL SECTION RECETTES		-1 168 077,30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, A LA MAJORITÉ, de ses membres,

(6 ABSTENTIONS : M. LOPEZ, Mme PEYROTTE, M. BARONE, Mme GRANIER, M. BORDENAVE, M. CHARAYRON)

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022 du Budget principal de la Ville de Poussan.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

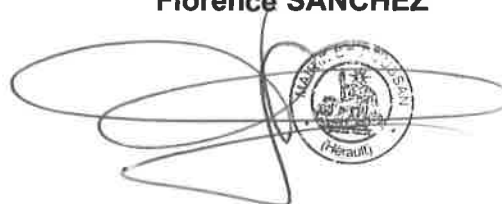
Pour extrait conforme,

À Poussan, signé le : 06/10/2022

Le Secrétaire de séance,
Henry-Paul BONNEAU



Le Maire,
Florence SANCHEZ



CARACTERE EXECUTOIRE DE L'ACTE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte dès qu'il a été procédé à sa transmission au contrôle de légalité et à sa publication numérique (ou par défaut affichage public).

La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent acte.

La présente délibération fera l'objet d'une inscription au procès-verbal de la séance correspondante.

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Madame le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois suivants sa publication numérique ou notification, ainsi qu'à sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant.

La saisine de la juridiction administrative peut s'effectuer par le biais de l'application « Télérecours Citoyens » (www.telerecours.fr).